



## Compte rendu du Comité de programmation du GAL Val de Loire – Chambord Le 23 Octobre 2019, à Candé-sur-Beuvron

### Etaient présents :

#### Collège public (4 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian MARY	
Eliane GENUIT	
	Jean-François MEZILLE
Michel CONTOUR	François BREUZIN

#### Collège privé (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gilles LEROUX	
	David HAMEAU
Lolita VOISIN	
Anne-Marie LLANTA	
Laurent CHERRIER	
Yannick SEVREE	
Maryline THUAULT	

**Autres personnes présentes :** Romane BREGEA (DDT), Serge TOUZELET (Ménars), Lucie MORIN, Camille CHAUVET et Charline URVOY (Pays des Châteaux).

**Etaient excusés :** Yves GEORGE, Jean-Jacques MOREAU, Benoît LONQUEU, Stéphane BURET, Pierre BOUFFART, Marie WACQUEZ, Marie-Hélène MILLET, Chantal TROTIGNON, Philippe BEAUJOUAN, Fla FLAMERMONT, Marc GRICOURT, Nathalie STINAT-HERON, Anne-Laure FESNEAU, Xavier LAURIERE et Kathleen DREUX.

Le comité de programmation est composé de 22 membres titulaires. Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres dont au moins la moitié issue du collège privé. C'est le cas ce jour avec la présence de **11 membres votants dont 7 issus du collège privé**.

La réunion est précédée d'une visite de Cand'épicerie, l'épicerie associative de la commune qui a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> mai 2019 et bénéficie d'un soutien du programme LEADER. Le projet est commenté par Stéphane Ledoux, Maire de la commune, et François Berthias, Président de l'association.

Michel Contour, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et présente l'ordre du jour. Il souligne la présence de la DDT en la personne de Romane Brégéa, instructrice des dossiers de financement LEADER ; et accueille tout particulièrement Yannick Sevrée, Président du CDPNE, qui intègre ce jour le Comité de programmation.

### Consommation de la maquette

Au 23 Octobre 2019, le **taux de programmation** du GAL était de **70%**, porté à 78% si les 3 projets présentés ce soir sont validés. Le **taux d'engagement** (dossiers instruits et conventionnés) est de **59%** et le **taux de paiement** de **27%**. Les filières alimentaires, le tourisme et la valorisation des paysages et du patrimoine sont les thématiques les plus sollicitées.

A l'échelle régionale, au 31 août 2019, le taux d'engagement des fonds LEADER était de 37% (24% à l'échelle nationale). Les retards importants de programmation ont motivé les Autorités de gestion à proposer aux GAL un **report de la fin de la période de programmation au 31/12/2022**, au lieu du 31/12/2020. La date limite de paiement reste inchangée (31/12/2023).

Cette proposition nécessite pour les GAL qui le souhaitent de **signer un avenant à leur convention**, afin d'entériner ce report, qui s'effectue à enveloppe financière constante.

**Le comité de programmation du GAL Val de Loire Chambord valide, à l'unanimité, le report de la fin de programmation au 31/12/2022 afin de se laisser davantage de souplesse pour programmer son enveloppe, malgré un taux de consommation satisfaisant.**

### Composition du comité de programmation

La composition du comité de programmation est modifiée comme suit :

- M. Lionel Pinon remplace M. Francis Guillot, en tant que représentant de la Communauté de communes du Grand Chambord, et suppléant de Mme Patricia Hannon ;
- M. Yannick Sevrée remplace M. Daniel Besnard, en tant que Président du CDPNE et membre titulaire du collège privé du comité.

### Présentation de nouveaux dossiers de demandes de subventions

Un groupe technique s'est réuni le 16 septembre sur les thématiques du tourisme et du patrimoine, dans le cadre de projets de coopération. Quatre projets ont été présentés, dont trois proposés ce soir à validation. La coopération portée par l'association Les Amis d'André EVE n'a pas convaincu le comité technique. Un avis défavorable a été émis, dans l'attente d'éléments plus concrets sur la mise en réseau des sites et jardins prévue dans le projet.

### AMOUR AMOR : création artistique franco-italienne, par la Compagnie du Hasard

Claire Louis et Caroline Fosset présentent le projet et excusent Danièle Marty pour son absence.

Déjà présenté à deux reprises en groupe technique, le projet est porté par deux compagnies de théâtre, la Compagnie du Hasard (France) et le Teatro due Mondì (Italie). Les deux compagnies ont collaboré par le passé sur le projet Mauerspringer, dans le cadre d'une initiative européenne sur la thématique du mur. Elles souhaitent aujourd'hui prolonger ce partenariat par une **nouvelle création originale**, cette fois-ci sur la **thématique de la gastronomie**, de la Renaissance à nos jours.

Une **coopération transnationale** est envisagée sur ce projet. Un 1<sup>er</sup> GAL italien, le GAL del Ducato, a été contacté, sans suite. Les échanges se poursuivent aujourd'hui avec un 2<sup>nd</sup> GAL, le **GAL L'Altra Romagna**. Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin s'est également montré intéressé pour rejoindre cette coopération. Nos territoires possèdent un certain nombre de points communs : diversité des productions agricoles, développement de la filière touristique, valorisation du patrimoine. Le projet sera proposé dans les instances des autres GAL courant novembre.

Sur le territoire du Pays des Châteaux, le projet prendra la forme de **représentations théâtrales dans différents lieux patrimoniaux**. Sont pressentis : les Doves à Onzain, le Moulin d'Arrivay, Blois dans le cadre Des Lyres d'été, le château de Talcy, la Tour des Montils... Des contacts ont été pris depuis le groupe technique avec l'ACFIDA, association culturelle franco-italienne. Le récent jumelage entre les villes de Blois et Urbino pourrait également être valorisé.

Une **subvention de 30 974.91 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER du GAL Val de Loire - Chambord, pour un budget total de 128 477 € côté français.

Le projet a obtenu le 16 septembre un avis favorable du groupe technique et une note de 17.7/24. Le comité de programmation réitère son intérêt pour cette première coopération transnationale dans laquelle s'engage le

territoire. Il souligne une nécessaire vigilance pour s'assurer d'un partenariat pérenne avec le territoire italien. Le comité **valide, à l'unanimité et pour accord de principe, la subvention sollicitée.**

### **Développement de nouvelles activités autour de l'équitation, par le Haras des Châteaux**

Caroline Quéval présente ce projet qui consiste à **construire et aménager un club house sur le site du Haras des Châteaux, à Cour-Cheverny**. Ce lieu de vie de 160 m<sup>2</sup> est une condition nécessaire aux nouvelles activités touristiques que souhaite développer le haras, en lien avec la pratique de l'équitation. Toutes les structures du bâtiment sont adaptées aux personnes à mobilité réduite, de même que la cavalerie. L'objectif du projet est de pouvoir proposer des séjours à la carte pour s'adapter à une clientèle diversifiée.

Une **subvention de 30 000 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER, pour un budget total de 97 000 €. Une subvention de 18 000 € est sollicitée auprès de la Région, dans le cadre du Plan Régional Qualité.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- sur l'insertion paysagère du bâtiment : le CAUE alerte sur le choix des matériaux et la qualité architecturale du club house. Et regrette que le dossier ne comprenne pas un plan d'aménagement plus précis et plus valorisant pour le projet. Caroline Quéval précise que le haras est engagé dans une démarche environnementale et que la qualité paysagère est prise en compte. Elle souligne cependant que le coût des matériaux biosourcés rend impossible leur utilisation pour la construction de ce bâtiment.
- sur la vente de séjours : comment et par quels réseaux ? Caroline Quéval précise qu'ils disposent d'un carnet d'adresses fourni et d'un réseau sur lequel s'appuyer pour diffuser leur offre. L'Office de tourisme Blois-Chambord rappelle qu'une autorisation est nécessaire pour commercialiser des produits touristiques.
- sur le potentiel estimé : Caroline Quéval précise qu'il est difficile pour l'instant de prévoir le nombre de séjours qui pourront être vendus, s'agissant d'une activité nouvelle.

Le projet a obtenu le 16 septembre un avis favorable, sous réserve, et une note de 15/24. Le comité souligne une réelle évolution depuis la première présentation en groupe technique, et salue l'énergie des porteurs du projet qui ont pris en compte les remarques liées à la pérennité de l'action. Le développement de la filière équestre et la diversification de l'offre touristique sont des enjeux importants sur le territoire. Le programme LEADER doit pouvoir accompagner les initiatives privées qui contribuent à son dynamisme. Le comité **valide, pour accord de principe et à l'unanimité, la subvention sollicitée.**

### **Courjumelle 1935, le village, par la société Image Nature**

Jean-Claude Raoul, réalisateur et gérant de la société Image Nature, présente le projet. Celui-ci consiste à réaliser un **film reconstituant les années 30 en Sologne**. Il fait suite à un 1<sup>er</sup> film intitulé *Courjumelle*, sur la Sologne des années 20, qui a eu beaucoup de succès (près de 13 000 entrées vendues). Pour ce second film, plusieurs scènes seront tournées à Blois, en hommage à Auguste Poulain, et sur les vallées du Cher et de la Loire.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- le bouclage du film est prévu pour août 2021
- le DVD du film pourra être mis en vente dans les nouveaux locaux de l'Office de tourisme Blois Chambord Val de Loire afin d'en garantir une plus large diffusion
- le premier film a été projeté à deux reprises sur la commune de Marolles ; il a été très apprécié de la population et des communes environnantes

Une **subvention de 11 034.65 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER du GAL Val de Loire Chambord, pour un budget total de 98 969.45 € sur 3 territoires : Pays des Châteaux, Pays de Grande Sologne et Pays de la Vallée

du Cher. Le montant exact de la subvention ne pourra être déterminé avec précision que lorsque les deux autres territoires auront validé le projet.

Le groupe technique du 16 septembre avait émis un avis favorable pour ce projet qui participe au devoir de mémoire en privilégiant une approche du territoire par ses habitants plutôt que par ses paysages. Une note de 19.2/24 lui est accordée. Le comité souligne l'intérêt d'un tel projet qui valorise le territoire grâce à plus de 50 lieux de tournage. Le comité **valide, pour accord de principe et à l'unanimité, la subvention sollicitée.**

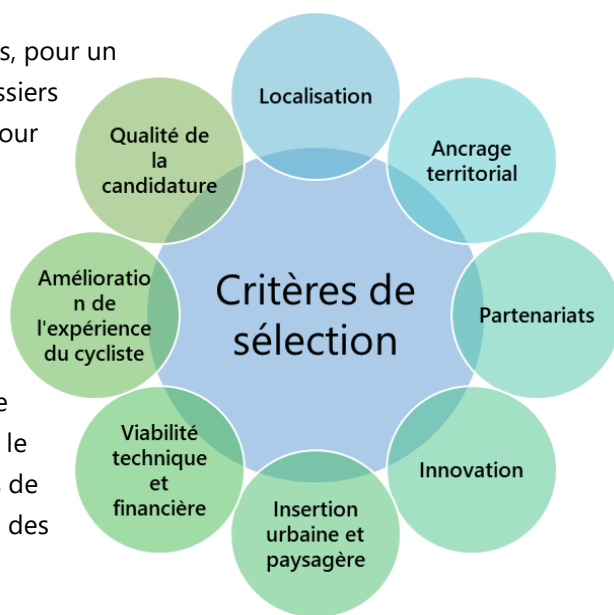
### Sélection des projets à l'appel à projets « Aires d'accueil vélo »

Un **appel à projets** a été lancé par le Pays des Châteaux en octobre 2018 dans le but d'accompagner les communes et intercommunalités dans la **création d'aires d'accueil pour les touristes à vélo**. Une commission d'analyse a été organisée le 6 septembre 2019 afin d'étudier les candidatures.

Une **enveloppe de 60 000 €** a été allouée à cet appel à projets, pour un montant maximum de 15 000 € de FEADER par projet. Sept dossiers ont été reçus, correspondants à neuf projets d'aires d'accueil, pour un montant LEADER cumulé demandé de 98 000 €.

Afin de sélectionner les projets en toute transparence, une grille d'analyse a été mise en place, sur la base de 8 critères (voir schéma).

Chaque dossier a ainsi été noté sur 200 points, permettant de mettre en évidence les projets les plus pertinents pour le territoire. Michel Contour souligne la qualité des échanges lors de la commission d'analyse, qui ont permis une analyse fine des candidatures.



Les sept projets suivants étaient présentés :

Projet	Commune concernée	Coût total du projet (en €)	Montant demandé	Montant accordé	Note obtenue
Création d'une étape conviviale pour les vélos en bord de Cisse	Valloire-sur-Cisse (Chouzy)	64 500	15 000	15 000	160/200
Aménagement d'une aire vélo sur le site du belvédère	Veuzain-sur-Loire (Onzain)	10 000	8 000	0	100/200
Aménagement d'une aire vélo valorisant la biodiversité	Valaire	53 460	15 000	15 000	180/200
Création d'une aire vélo dans le centre bourg	Les Montils	47 840	15 000	5 000	100/200
Installation de toilettes publiques sur la place des Cèdres	Candé-sur-Beuvron	51 960	15 000	0	90/200
Aménagement d'une aire de repos sur le site du Casseux	Cour-Cheverny	22 000	15 000	10 000	150/200
Aménagement de 3 aires de repos insolites en milieu naturel	Grand Chambord (Montperché, Bel-Air, Les Ponts d'Arian)	185 900	15 000	15 000	160/200

Un point de vigilance est soulevé sur le risque de dégradation des équipements prévus sur des sites naturels relativement isolés, notamment sur la Communauté de communes du Grand Chambord.

### Validation au réel de dossiers de demandes de subventions

Les projets suivants, déjà validés pour accord de principe lors d'un précédent comité, sont proposés au vote au réel :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût total du projet (en €)	Montant validé pour accord de principe (en €)	Date CP	Note obtenue	Montant à valider (en €)
Animation – gestion du programme (année 2019)	Pays des Châteaux	47 323.03	/	/	//	37 858.42
Les Greniers de Vineuil	SAS Les Greniers de Vineuil	159 492.26	30 000	19/12/18	20/24	30 000
Création d'une épicerie associative à Candé-sur-Beuvron	Association Cand'épicerie	53 239.37	30 000	20/02/19	20/24	30 000
Expérimenter une stratégie alimentaire partagée par le paysage	Pays des Châteaux	74 709.39	30 000	20/02/19	21.3/24	30 000

Michel Contour et François Breuzin quittent la salle le temps de la validation des deux projets portés par le Pays des Châteaux. **Après en avoir délibéré, les membres du comité de programmation valident, à l'unanimité, les subventions pour chacun des 4 projets listés ci-dessus.**

Le prochain comité de programmation se tiendra en début d'année 2020. Il sera l'occasion de dresser un bilan complet de l'année 2019 et de présenter les orientations de la future programmation des fonds européens 2021-2027.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel Contour remercie les participants et lève la séance.



**Michel CONTOUR**

Président du GAL Val de Loire -  
Chambord